PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin 2023 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

<u>Présents</u>: ARGOUD Yvan (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - BOUVERET Maryse (procuration de LAMBERT Corinne) - COZ Loïc - FINAND Françoise (procuration d'ANTUNES Nathalie) - BRUCHON Dominique - SEIGLE Philippe - CAIZERGUES Claire - DELUCHI Franck - POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude (procuration de ROUZIER Frédéric)

<u>Excusés</u>: LAMBERT Corinne – DEZARNAUD Sylvie - ANTUNES Nathalie – ROUZIER Frédéric

Absent: ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15

Présents : 10 Quorum : 8

Secrétaire de séance : POIPY Lionel

POINT N°1: URBANISME

Examen d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et de trois déclarations préalables à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire.

Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

<u>POINT N°2: PROJET D'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE MONTÉE DE</u> L'EMBRANCHEMENT ET CHEMIN DE PARJAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de sécuriser les piétons le long de la montée de l'embranchement suite à de nombreuses interpellations des riverains et des habitants empruntant cet itinéraire à pied, notamment les enfants du pédibus et les scolaires.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) compétente dans l'aménagement, l'entretien et la sécurisation des voiries communautaires et départementales en agglomération, souhaite lancer un marché pour la réalisation de travaux de mise en sécurité des usagers sur la montée de l'embranchement. Elle a confié à EAUGIS une mission de maîtrise d'œuvre complète (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR). L'avant-projet présenté dresse les orientations techniques ainsi que l'enveloppe financière estimative.

L'aménagement pourrait se prolonger sur le chemin de Parjat à la charge de la commune par une réfection de la bande roulante et un marquage au sol de type « voie partagée ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de valider le projet de sécurisation de la montée de l'embranchement présenté et financé par la Communauté de communes EBER d'un montant de 288 765.36 € HT et de valider également les travaux chemin de Parjat à la charge de la commune pour un montant de 43 359.68 € HT.

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour financer le projet.

POINT N°3: PROJET DE TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les trois propositions d'aménagement du complexe sportif fournies par le bureau d'étude ALP'ETUDES incluant la création d'un pumptrack, d'une aire de fitness street work out, le complément du skatepark, la requalification de l'aire de jeu, un éclairage LED et la mise aux normes du terrain de football ainsi que l'amélioration du parking et des cheminements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de retenir le scénario numéro 1 pour un montant de 502 036.25 € hors taxes.

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour financer le projet.

POINT N°4 : POINT SUR LES TRAVAUX À L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande préalable de travaux pour la pose des panneaux photovoltaïques est en cours d'instruction et que dans le cadre du plan « écoles » du Département, les travaux doivent être terminés avant le mois de novembre.

Monsieur Bruchon Dominique, 4^{ème} adjoint, attend la date de début des travaux pour la pose de la pompe à chaleur et recherche des entreprises pour avoir un autre devis pour le changement de la hotte de la cuisine centrale.

Des réflexions sur l'étanchéité des toits « terrasse » et de compléments d'isolation sont en cours.

POINT N°5: FONDS DE CONCOURS TE38 - COMMUNE

Monsieur Maire, informe le conseil, que faisant suite au transfert de la compétence Éclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement, car ils participent à une amélioration du patrimoine, notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subvention maintenance EP	Montan contribution
REVEL TOURDAN	DI 38344-2022-12162	553.58€	70%	166.07 €

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

- 1 Prend acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,
- 2 Prend acte de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 166.07 €.

POINT N°6 : POINTS DIVERS

- ➤Inauguration de l'espace des 4 saisons : elle s'est déroulée en présence de Yannick NEUDER, Député de la 7ème circonscription, de Frédérique PUISSAT, Sénatrice de l'Isère, ainsi que d'élus du territoire, de représentants des associations et de nombreux Tourvellois.
- ➤ Tirage des jurés d'assises pour 2024 : cette année, le Maire était chargé de l'organiser pour six communes. Il a eu lieu le 20 juin en mairie.
- ➤ Conseil d'école du 22 juin : Les effectifs pour la prochaine rentrée sont satisfaisants. Un point sur les activités de l'année écoulée a été fait en soulignant le rôle primordial du Sou des écoles pour leur financement. L'audit réalisé cette année fait ressortir une bonne cohésion et de bons échanges entre les acteurs (équipe enseignante, enfants, élus, parents, parents délégués et agents). Certains axes d'améliorations pourront être apportés.

Le Maire Yvan ARGOUD

